



SUP2 SANTE
Centre de Formation

8 rue des fabres 13001 Marseille

Tél : 06 60 17 27 80
Courriel : sup2sante@gmail.com

SIRET : 820 640 654 000 43
Enregistré à la Préfecture PACA
Sous le N° 93 13 19 537 13
APE : 8532Z

Programme de Formation

CAP AEPE

Accompagnant Educatif Petite Enfance

Formation continue

RNCP 38565 (22-01-2024)

Certificateur : MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

- ✿ **Durée:** 546 heures en centre Le rythme est synchrone et continu tous les jours sauf le mercredi.
490 heures en stage L'accompagnement est en continu et individuel.

- ✿ **Pré requis:** Aucun

- ✿ **Niveau de connaissances préalables requis pour suivre la formation:**

Satisfaire aux exigences médicales prévues par l'article R3116-3 du Code de santé publique.
Faire preuve de compréhension et de retranscription de la langue française.

- ✿ **Modalités et délais d'accès:** Une convocation par courrier ou par mail une semaine avant la rentrée vient confirmer votre entrée en formation.

- ✿ **Objectifs:**

Acquérir la qualification et les compétences pour l'accueil, la garde et l'entretien du cadre de vie des jeunes enfants, en école maternelle/accueil collectifs pour mineurs, au domicile des parents ou à son propre domicile, établissement/service d'accueil collectif des enfants de moins de 6 ans.

- ✿ **Contenu de la formation :**

1. ACCOMPAGNER L'ENFANT DANS SES DECOUVERTES ET SES APPRENTISSAGES

1.1 Mise en œuvre des conditions favorables au jeu libre et à l'expérimentation

Observation des acquis et des aptitudes de l'enfant, Identification des désirs de l'enfant

Adaptation et aménagement d'un environnement favorable au jeu libre et à l'expérimentation

1.2 Mise en œuvre d'activités d'éveil

Observation des acquis et des aptitudes de l'enfant, Recueil des souhaits de l'enfant

Identification des ressources mobilisables et des contraintes

Sélection des activités ludiques, à l'intérieur ou à l'extérieur du milieu d'accueil

Adaptation et installation de l'activité Animation de l'activité

Remise en place des espaces et rangement du matériel

2. PRENDRE SOIN ET ACCOMPAGNER L'ENFANT DANS LES ACTIVITES DE LA VIE QUOTIDIENNE

2.1 Réalisation des soins du quotidien et accompagnement de l'enfant dans les apprentissages

- Ecoute et observation des expressions corporelles de l'enfant
- Préparation, installation de l'espace des soins du quotidien de l'enfant et remise en état
- Réalisation des soins pour :
 - l'hygiène et le confort
 - l'alimentation
 - le repos
- Accompagnement de l'apprentissage des gestes du quotidien
- Repérage des signes d'altération de la santé et du comportement :
 - maladie, malaise, maltraitance

2.2. Application des protocoles liés à la santé de l'enfant

- Participation à l'application du protocole d'accueil individualisé (PAI) :
 - prise de connaissance des adaptations à apporter dans la prise en charge de l'enfant
 - vérification de l'adéquation des conditions d'accueil et des mesures mentionnées dans le PAI ...
- Participation à l'application des protocoles d'urgence :
 - réalisation des gestes de premiers secours
 - transmission aux personnes/services compétents

3. INSCRIRE SON ACTION DANS LE RESEAU DES RELATIONS ENFANT-PARENTS-PROFESSIONNELS

3.1 Accueil de l'enfant et de sa famille

- Participation à l'arrivée et au départ des enfants
- Echange d'informations avec la famille
- Transmission d'informations par oral et /ou par écrit pour assurer la continuité de la prise en charge de l'enfant

3.2 Partage d'informations avec l'équipe et les autres professionnels

- Identification de sa fonction dans un réseau, un établissement, un service, une équipe
- Identification et sollicitation des professionnels ressources
- Partage d'informations issues de ses observations
- Transmission d'informations par oral et par écrit pour assurer la continuité de la prise en charge de l'enfant
- Participation à une réunion de travail
- Participation à une analyse de pratique
- Contribution à la professionnalisation d'un stagiaire CAP AEPE

4. EXERCER SON ACTIVITE EN ECOLE MATERNELLE

4.1 Assistance pédagogique au personnel enseignant

- Installation des ateliers, remise en état des lieux après les activités pédagogiques
- Aide à la réalisation de l'activité d'un atelier
- Préparation et installation matérielle des supports pédagogiques
- Animation et surveillance d'un atelier sous la responsabilité de l'enseignant et en sa présence
- Participation à l'instauration des habitudes et règles de vie de classe
- Participation à l'accompagnement des enfants dans leurs sorties sur le temps scolaire
- Participation à la surveillance de la récréation sous la responsabilité de l'enseignant et en sa présence

4.2 Activités de remise en état des matériels et des locaux

Participation aux travaux collectifs de l'école : rangement de la bibliothèque, préparation de fêtes, gestion des réserves de matériel...

Nettoyage quotidien des locaux, des sanitaires

Participation à l'entretien des locaux pendant les vacances scolaires

5. EXERCER SON ACTIVITE EN EAJE ET EN ACM

5.1 Participation à la mise en œuvre du projet d'établissement et du projet pédagogique

Prise de connaissance du projet

Participation aux échanges lors des réunions de travail

Participation au suivi du projet d'accueil

Proposition d'adaptations

6. EXERCER SON ACTIVITE A SON DOMICILE, CELUI DES PARENTS OU EN MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS

6.1 Négociation du cadre de l'accueil : organisationnel et conventionnel

Identification des attentes des parents et échange sur les habitudes de l'enfant

Présentation des ressources mobilisables : le logement, son équipement, les lieux ressources...

Présentation des activités envisagées

Rédaction du projet d'accueil

Renseignement du contrat de travail avec les parents employeurs

Elaboration d'un planning d'accueil mensuel prévisionnel et réel

6.2 Sécurisation des espaces de vie de l'enfant

Identification des dangers

Repérage des risques

Mise en place des moyens de protection et de sécurité

6.3 Entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant

Entretien du logement, des équipements et des matériels

6.4 Elaboration des repas

Elaboration de menus équilibrés adaptés aux enfants

Approvisionnement, entreposage des denrées et des plats préparés

Productions culinaires

CULTURE GENERALE ET EXPRESSION

Objectifs et contenus

Le but de l'enseignement du Français est de donner aux apprenants la culture générale dont ils auront besoin dans leur vie professionnelle et dans leur vie de citoyen et de les rendre aptes à une communication efficace à l'oral et à l'écrit.

HISTOIRE – GEOGRAPHIE – EDUCATION CIVIQUE

I. Histoire

« La France depuis 1789 : de l'affirmation démocratique à la construction européenne

Thème 1 La France de la Révolution française à la Ve République : l'affirmation démocratique

Thème 2 La France et la construction européenne depuis 1950

II. Géographie

Thème 1 : Les espaces, transports et mobilités

Thème 2 : Les espaces urbains

III. Education civique

Thème 1 : Droits, libertés et responsabilités

Thème 2 : Cohésion et diversité dans une société démocratique

MATHEMATIQUES

Pour développer des méthodes de travail propres à la démarche mathématique, l'emploi de calculatrices et de logiciels adaptés est recommandé.

Calcul numérique

Repérage

Proportionnalité

Situations du premier degré

Statistique descriptive - notions de chance ou de probabilité

Géométrie plane

Géométrie dans l'espace

Propriétés de géométrie plane

Relations trigonométriques dans le triangle rectangle

Calculs commerciaux

Intérêts

SCIENCES PHYSIQUES

1. Sécurité
2. Chimie 1 : Structure et propriétés de la matière
3. Chimie 2 : Acidité, basicité, pH
4. Chimie 3 : Techniques d'analyse et de dosage
5. Mécanique 1 : Cinématique
6. Mécanique 2 : Equilibre d'un solide soumis à deux forces
7. Mécanique 3 : Moment d'un couple
8. Acoustique : Ondes sonores
9. Electricité : Régime continu, régime sinusoïdal monophasé, puissance et énergie
10. Thermique : Thermométrie

PREVENTION – SECURITE - ENVIRONNEMENT

I. L'individu et sa santé

1. Concilier rythmes biologiques et rythmes influencés par le travail
2. Adapter son alimentation à son activité
3. Gérer son activité physique
4. Prévenir les conduites addictives
5. Prévenir les Infections Sexuellement Transmissibles (IST)
6. Prévenir une grossesse non désirée

II. L'individu dans ses actes de consommation

1. Gérer son budget
2. Gérer ses achats
3. Utiliser les systèmes de protection et défense du consommateur

III. l'individu dans son parcours professionnel

Gérer son orientation et sa formation professionnelle tout au long de sa vie
Rechercher un emploi
Faire valider son expérience

IV. l'individu dans son environnement professionnel

S'approprier le cadre réglementaire du milieu professionnel
Prévenir les risques professionnels au poste de travail
Participer à la protection de l'environnement

✿ Répartitions horaires des enseignements et accompagnement

ENSEIGNEMENTS	DUREE (h)
BLOC 1 : ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT	217
BLOC 2 : EXERCER SON ACTIVITÉ EN ACCUEIL COLLECTIF	55
BLOC 3 : EXERCER SON ACTIVITÉ EN ACCUEIL INDIVIDUEL	92
PREVENTION – SECURITE - ENVIRONNEMENT	28
ENSEIGNEMENT GÉNÉRAUX	140
ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ	13
TOTAL	546

✿ Moyens pédagogiques et d'encadrement :

⇒ Moyens pédagogiques :

- Pédagogie inductive
- Apports didactiques
- Travail de groupe
- Etudes de cas
- Exposés
- Travaux dirigés
- Analyse des situations professionnelles rencontrées dans le cadre des périodes de stage

⇒ Moyens d'encadrement :

Les formateurs intervenant sur cette formation sont des professionnels du secteur qui ont une expérience significative de formation sur la préparation à ce Diplôme. Les sessions de formation sont limitées à 28 apprenants et s'effectuent en présentiel. Le centre de formation est garant de la qualité des intervenants et vérifie cette dernière par le biais des résultats au Diplôme, du suivi des acquisitions en cours de formation et par les fiches de satisfaction en fin de formation.

✿ Évaluation :

Les formateurs suivent les acquisitions des apprenants par le biais d'un outil qui est formalisé dans leur livret d'accompagnement, le « Suivi des acquis en formation ». Ce dernier est rempli en premier lieu par l'apprenant qui fait une auto-évaluation de ses acquis puis, suite aux évaluations formatives et sommatives qui lui sont proposées, il fait évoluer cette auto-évaluation qui est en dernier lieu confirmé par le formateur. De plus, afin de préparer au mieux les apprenants aux épreuves du Diplôme, les formateurs proposent des épreuves blanches.

✿ Modalités pédagogiques adaptées aux personnes en situation de handicap accessible

Accompagnement individualisé, veuillez prendre contact avec Mme LUGARI Cathy, responsable handicap, au 06 16 23 46 33.



✿ Règlement d'examen

En cas d'échec à la certification, il est possible de capitaliser son ou ses modules sanctionnés par une note supérieure ou égale à 10/20 lors de la certification.

Certificat d'aptitude professionnelle Accompagnant éducatif petite enfance			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue (établissements publics)	Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (établissements privés) Enseignement à distance - candidats libres		
Épreuves	Unités	Coef.	Mode		Mode	Durée
Unités professionnelles						
EP1 : ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT	UP1	7⁽¹⁾	CCF⁽²⁾		Ponctuel oral	25 min (+ 1h PSE)
EP2 : EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL COLLECTIF	UP2	4	CCF		Ponctuel écrit	1 h 30
EP3 : EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL INDIVIDUEL	UP3	4	CCF		Ponctuel pratique et oral	Maximum 2 h
Unités d'enseignement général						
EG1 : Français et Histoire-Géographie – Enseignement moral et civique	UG1	3	CCF		Ponctuel écrit et oral	2h15mn
EG2 : Mathématiques - Sciences physiques et chimiques	UG2	2	CCF		Ponctuel écrit	2h
EG3 : Éducation physique et sportive	UG3	1	CCF		ponctuel	
Épreuve facultative : Langue vivante ⁽³⁾	UF		Ponctuel oral	20 minutes	Ponctuel oral	20 minutes

(1) Dont coefficient 1 pour la Prévention Santé Environnement (PSE)

(2) CCF : contrôle en cours de formation

(3) Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme.